

LA RÉFORME DE LA SEMAINE SAINTE
ET LE PRINCIPE
DE LA PASTORALE LITURGIQUE

LE décret *Maxima Redemptionis*, l'instruction qui l'accompagne et le nouvel *Ordo* de la semaine sainte expriment, à la fois en énoncés doctrinaux et en réalisations liturgiques concrètes, que la liturgie est essentiellement pastorale. Il est particulièrement important de bien voir comment ce grand principe justifie et réclame de la part des uns une réforme profonde de leur comportement pastoral tout en demandant aux autres de reconsidérer les dévotions populaires dans leur rapport à la liturgie.

Le Saint-Siège n'a jamais cessé d'insister, en doctrine et en discipline, sur l'éminente dignité de la liturgie de l'Église par rapport à toute autre forme de prière et de dévotion si excellente qu'elle fût. Et les historiens de la liturgie et de la spiritualité n'ont signalé, au cours des quatre derniers siècles, à peu près aucune voix catholique discordante sur ce point. A vrai dire le risque était autre, et plus subtil. Tous s'accordaient à reconnaître la primauté de la liturgie, mais beaucoup, sans peut-être toujours très bien s'en rendre compte, entendaient une telle primauté dans un sens purement extérieur et juridique. C'est ainsi que le nom d'« étiquette du grand roi » souvent donné à la liturgie peut exprimer de la part d'une âme contemplative une perception intense de la transcendance de Dieu et de cette sorte d'absolu

que porte en elle-même et jusque dans ses détails la louange divine. Mais dans ce qualificatif d'étiquette, il peut aussi se glisser le sentiment que la liturgie est seulement un cérémonial extérieur étranger à quelque degré aux voies normales de l'union de l'âme à Dieu.

Tous savent combien Dom Guéranger et la sève bénédictine rajeunie ont remis en honneur, avec la splendeur du culte divin, sa valeur contemplative. En France et ailleurs les hauts lieux monastiques de la prière liturgique sont aussi des lieux de prière tout court et bien des chrétiens vivant habituellement dans le monde savent qu'ils ne se trompent pas en allant y « chercher Dieu ». Quoi d'étonnant à ce que ç'ait été un moine de la filiation spirituelle, au moins indirecte, de Dom Guéranger, qui soit le premier parti en guerre contre une définition, courante il y a cinquante ans, selon laquelle la liturgie n'était que la « partie purement extérieure et sensible du culte divin, une cérémonie décorative » (définition du P. Navatel citée par l'encyclique *Mediator Dei*, éd. Roguet, n° 25). Ou, sous une forme plus canonique : « l'ensemble des lois et préceptes par lesquels la hiérarchie ecclésiastique ordonne l'exécution régulière des rites sacrés ». De fait une telle définition était bien celle qui était impliquée dans le cours de liturgie de la plupart des scolasticats et des séminaires, et il fallut que le mouvement liturgique, né dans les monastères, s'étende à l'Action Catholique, puis aux paroisses, il fallut surtout l'intervention solennelle de l'encyclique *Mediator* pour marquer d'une façon décisive que la liturgie n'est pas seulement extérieure et cérémonielle, qu'elle est vitale pour l'Église-Corps mystique.

En même temps qu'elle veillait sur les trésors sacramentels et dogmatiques de son culte, l'Église n'a jamais cessé non plus de porter à la liturgie un intérêt proprement pastoral. La liturgie rend gloire à Dieu en sanctifiant les hommes, c'est pour les hommes que les sacrements sont faits, *sacramenta propter homines* comme dit un adage constant dans la théologie catholique. On entend par là qu'il est normal qu'en respectant toujours ce qui appartient à la substance des sacrements, l'Église adapte ceux-ci aux circonstances, afin que les hommes y participent le plus facilement possible et dans les meilleures conditions spirituelles.

Le principe *sacramenta propter homines*, qui n'est en lui-même que l'aboutissement le plus concret du plan divin du salut, est susceptible d'être mal compris et réduit à un pseudo-principe de commodité, voire de paresse, qui, en réalité, cesse de faire droit à l'anthropologie naturelle et biblique, à l'appel profond de l'homme corps-et-esprit vers une sacramentalité. Combien de clercs ont pensé que les rites du feu et du cierge allumé qui inaugurent la vigile pascale ne répondaient à rien à l'âge de l'électricité, alors qu'en fait ils ont immédiatement été adoptés par la dévotion populaire ?

Mais la liturgie n'est pas seulement pastorale en ce sens encore extérieur que l'Église peut l'adapter à des circonstances pastorales nouvelles. La première moitié de ce siècle a redécouvert qu'elle est intrinsèquement pastorale, au grand sens du mot, par son contenu et sa nature. Elle l'est même davantage et de façon plus indispensable que toute dévotion. Arrêtons-nous sur la portée de cette redécouverte qui va du *motu proprio* de saint Pie X au décret *Maxima Redemptionis*. La pastorale liturgique toute entière était contenue comme en germe dans le mot fameux de saint Pie X selon lequel la participation active à la liturgie est source indispensable de l'esprit chrétien : là où la participation active fait défaut, l'esprit chrétien n'existe pas pleinement, si zélée et adaptée que puisse être par ailleurs la pastorale, parce que les nourritures que le pasteur doit à son troupeau ne sont pas dispensées sous leur forme authentique et véritable. A cet égard on est loin d'avoir donné toute sa valeur à la formule de Prosper d'Aquitaine *lex orandi, lex credendi* dans laquelle le Siège apostolique s'est toujours reconnu et que les derniers pontifes ont répété avec prédilection : la liturgie est certes un lieu théologique de première valeur, où le théologien peut et doit recueillir l'enseignement vivant du magistère ; mais le pape et les évêques, ministres de celui qui est indissolublement Souverain-Prêtre et Suprême Pasteur, célèbrent la liturgie pour tout le troupeau du Christ. Lorsque le laïc Prosper d'Aquitaine magnifiait l'autorité doctrinale de la *lex supplicandi*, c'est-à-dire des oraisons solennelles de la liturgie romaine, communes d'ailleurs sous diverses formes à tout l'univers chrétien, il soulignait la souveraine efficacité de ces orai-

sons entendues et priées en langue vulgaire par tous les fidèles pour inculquer à ceux-ci les vérités de la foi. Aussi faut-il dire que celui qui ne ferait pas confiance à l'efficacité et à la puissance pastorale de la liturgie ne ferait pas pleinement droit au principe catholique de la *lex orandi, lex credendi*.

Le décret *Maxima Redemptionis* ne fait qu'affirmer en toute netteté et appliquer à la semaine sainte ce qui était comme impliqué dans le mot fameux de saint Pie X, mot si souvent médité et répété par le mouvement liturgique depuis cinquante ans. La liturgie de la semaine sainte a une valeur capitale pour le peuple chrétien, mais des circonstances historiques qui en leur temps ne pouvaient probablement pas être évitées, ont fait que cette liturgie a, pratiquement, été remplacée dans une certaine mesure par des dévotions, généralement bonnes en elles-mêmes mais moins essentielles. Dans la Semaine sainte nous en avons un exemple avec le chemin de croix du vendredi, doublet populaire de l'adoration liturgique de la croix. Il est nécessaire que la liturgie reprenne sa place avant les dévotions. D'autre part les offices des jours saints, qui, pendant plusieurs siècles, ont été célébrés avec une participation réduite du peuple fidèle, avaient besoin d'un certain nombre de réajustements pastoraux. Procéder à ces réajustements était une tâche épineuse étant donné la très grande diversité des situations locales et l'attachement à des habitudes qui n'étaient pas toujours bonnes. Seule l'application exacte de l'*Ordo instauratus* par des prêtres entrant de bon cœur dans la vue de la pastorale liturgique qui l'inspire permettra à l'Autorité romaine de juger si des assouplissements locaux sont indiqués.

La primauté concrète de la liturgie sur toute dévotion extra-liturgique est affirmée par le décret *Maxima Redemptionis* en une phrase courte mais absolument capitale : « Les rites liturgiques de la semaine sainte n'ont pas seulement une dignité unique mais aussi une puissance et une efficacité sacramentelle pour nourrir la vie chrétienne. Ils ne peuvent être compensés par les pieux exercices des dévotions dites extra-liturgiques... »

La première cause de l'efficacité pastorale suréminente de la liturgie des jours saints est sa « puissance sacramen-

telle », dont les pasteurs doivent aider les fidèles à profiter au maximum. Les différents mystères de notre Rédemption commémorés au cours de la Semaine sainte sont, comme disent saint Thomas et l'encyclique *Mediator*, cause de notre salut et ils sont spécialement source de grâce pour nous dans une liturgie célébrée avec foi.

En second lieu la liturgie exerce son action sacramentelle en nourrissant la foi, en communiquant à l'assemblée des fidèles la *lex credendi* d'une manière à la fois substantielle et vivante. Cette nourriture de foi qu'offre la liturgie est principalement biblique, de sorte que c'est l'importance de la pastorale biblique qui se trouve implicitement une fois de plus proclamée. L'*Ordo instauratus* insiste particulièrement sur la proclamation des lectures bibliques, que tous doivent écouter : il n'est pas nécessaire de revenir sur ce point que *La Maison-Dieu* avait déjà relevé lors de la restauration de la vigile pascale.

Enfin l'action sacramentelle de la liturgie s'accomplit dans le sacramentalisme, le symbolisme des choses et des gestes, auxquels l'*Ordo* a constamment pris soin de donner toute leur valeur. Ce sacramentalisme ne fait que prolonger le réalisme en quelque sorte physique des sacrements eux-mêmes, lequel correspond à la nature même de l'homme. Une telle correspondance est familière à l'anthropologie sacramentelle de saint Thomas d'Aquin, et l'on sait que la théologie biblique contemporaine se plaît également à la mettre en valeur.

En restaurant la semaine sainte le Souverain Pontife n'inscrit pas seulement dans les rites eux-mêmes une proclamation solennelle du caractère pastoral de la liturgie. Il invite les liturgistes à jeter un regard nouveau sur les dévotions populaires. Il n'est guère douteux qu'un tel enseignement réclame spécialement l'attention des liturgistes de notre pays et doit orienter dans les années qui viennent les efforts du mouvement liturgique français. Ceux qui ont fréquenté les lieux liturgiques les plus authentiques et les plus vivants hors de nos frontières y ont constaté une continuité sans effort, voire une compénétration entre la célébration du culte liturgique et les dévotions dans lesquelles s'épanouit la ferveur populaire, tout ce qu'on appelle en

Allemagne la *Volksliturgie*. Quel bel exemple nous donne à cet égard l'abbaye catalane du Montserrat, à la fois communauté monastique austère, haut-lieu du chant grégorien et grand pèlerinage marial populaire comme Lourdes : dès avant l'encyclique *Musicae sacrae*, la foule des pèlerins était aidée par de sobres monitions diaconales à participer à la grand'messe conventuelle; elle s'associait aussi aux chants de l'Ordinaire; et le grand *Salve* de la fin des Vêpres se continuait tout naturellement par des cantiques en langue vulgaire. Ajoutons qu'il faudrait n'avoir pas compris le lien entre la liturgie et la pastorale pour sourire en visitant cette chapelle attenante à la basilique du Montserrat, pleine des trophées sportifs que des associations de toute sorte sont venues offrir en hommage à la Vierge noire.

Là même où le mouvement liturgique est encore peu actif, à Rome par exemple, nous avons des leçons à prendre dans cet esprit de fête, dont le peuple des rues déborde aux grands jours de l'année liturgique, à Noël, à l'Épiphanie, à Pâques. Cette festivité populaire a besoin de retrouver le chemin de la liturgie de l'Église, mais la sève capable de jaillir en célébration authentique est vivante là plus peut-être que partout ailleurs, et toute prête à produire des fruits magnifiques.

Les prêtres qui ont vécu à Rome gardent le souvenir de la journée mémorable du samedi saint où tout le clergé de la ville était mobilisé pour aller bénir toutes les maisons, que les habitants fussent pratiquants ou non. Nous savons que dans les plus anciens *Ordines romani* de la vigile pascale on voit les fidèles venir à la fin de la consécration des fonts puiser de l'eau pour en asperger leurs maisons et leurs vignes, *ad aspergendum in domibus et vineis*. Semblable au fleuve jailli du Temple dont parle le *Vidi aquam*, l'aspersion de l'eau baptismale dans la Ville et la campagne manifestait que tout le cosmos participe à la Rédemption acquise par le sang du Christ. Ceci pourrait être une sorte de symbole des dévotions populaires dans leur rapport à la liturgie. Lorsque les dévotions ne sont qu'un doublet moins parfait de la liturgie, comme, le vendredi saint, le chemin de croix par rapport à l'adoration solennelle de la Croix, celle-ci doit reprendre sa place. Mais lorsque les dévotions sont seulement des compléments plus familiers et plus

populaires du culte de l'Église, il faut au contraire les favoriser en les corrigeant au besoin, en les éclairant par la liturgie, en aidant les fidèles à comprendre la richesse de leur sens. Il ne faut pas que la bénédiction des maisons le samedi saint disparaisse, mais il faut qu'un jour elle aide le peuple chrétien à retrouver la joie de son baptême et du cosmos racheté dans le sang du Christ.

PIERRE-MARIE GY, o. p.